

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE421

présenté par

Mme Thomas, M. Mbaye, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier, M. Cabaré,
Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Rugy, M. Di Pompeo, Mme Genetet, M. Girardin,
Mme Givernet, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih,
Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli,
M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla, M. Tan, Mme Tanguy et
M. Castaner

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la première phrase de l'alinéa 123, après le taux :

« 0,7 % »,

insérer les mots :

« d'ici 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'article 1, en inscrivant « 2025 » conformément à notre objectif et à nos engagements internationaux, de consacrer 0,7 % de notre revenu national brut d'ici 2025.

En effet, les dispositions de l'article 1 alinéa 1 du présent projet de loi fixent les objectifs de la politique du développement et sa programmation financière pour la période 2020-2025. Afin d'en assurer la prévisibilité, de garantir le caractère réellement programmatique, ainsi que la cohérence textuelle, il convient d'ajouter à cet alinéa « 2025 ».